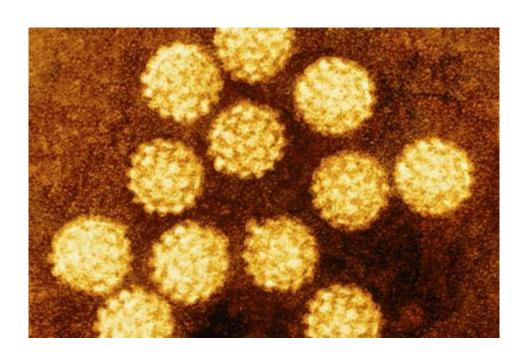


Test HPV, tout n'est pas réglé

Hélène Joubert | 13.01.2020



En octobre 2019, la Haute Autorité de santé (HAS) a préconisé une nouvelle stratégie nationale de dépistage du cancer du col de l'utérus, plaçant le test HPV en première intention pour toutes femmes de 30 à 65 ans, le frottis restant la règle entre 25 et 30 ans.

Très attendue par les spécialistes, cette évolution offre de nombreux avantages mais complexifie d'autant la stratégie et la relation médecin-patiente, comme l'a souligné la Société Française de Pathologies Cervico-Vaginales (SFCPCV), lors d'une conférence de presse organisée par la société savante en amont de son congrès annuel. « Le problème avec la cytologie était sa mauvaise sensibilité, de l'ordre de 50 à 70 % en fonction de la qualité de sa réalisation, explique le Dr Jean-Luc Mergui, chirurgien gynécologue-obstétricien, président sortant chargé des affaires internationales de la SFCPCV. Avec une

sensibilité de 98-99 %, le test HPV n'a pas cette limite. « En cas d'examen négatif, la probabilité de lésion cervicale est de l'ordre de 1 %. À juste titre, on peut alors rassurer la patiente. »

Une surveillance plus complexe

Les choses sont plus complexes en cas de test positif. « Dans la vraie vie, 10 % environ des tests HPV reviennent positifs, témoignant de la présence du virus, poursuit le spécialiste. Comme la valeur prédictive positive se situe seulement entre 26 et 30 %, la cytologie est nécessaire pour éliminer le risque de lésion précancéreuse. Lorsque celle-ci est normale mais que les patientes sont porteuses du virus, elles sont légitiment inquiètes. D'où un risque d'anxiété, de traitement illusoire (phytothérapie....) ou de surtraitement, qui impose une formation des médecins à la stratégie de surveillance des femmes HPV+. Il faut que les médecins soient convaincus que l'infection HPV est une infection transitoire et que, **même** lorsque le virus persiste, la grande majorité des femmes ne présentent pas de lésion ». En pratique, le test est à réitérer tous les cinq ans, dès lors que le résultat du test précèdent était négatif. En cas de résultat positif du test HPV, une cytologie cervico-utérine est pratiquée. Si le résultat est normal, la recherche d'HPV est à renouveler après un an. Si, lors de ce second round, le test et la cytologie sont positifs, la recommandation est de procéder à une colposcopie.

Deux fois plus de colposcopies

Avec ce schéma, le recours à colposcopie devrait doubler et atteindre environ 10 %, chiffre le Dr Mergui. « De nombreuses patientes auront donc besoin de voir des médecins spécialisés dans les pathologies du col utérin et qui savent bien l'explorer », poursuit le spécialiste, soulignant le risque de saturation des consultations spécialisées.

Enfin, bien qu'unanimement recommandé, le test HPV (28 euros environ) est aujourd'hui à la charge des patientes. La SFCPCV espère son remboursement courant 2020, sous peine sinon d'une possible médecine à deux vitesses